

**CONCLUSIONS DU WORKSHOP PROFET POLICY SUR LA PECHE ET LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN MEDITERRANEE,
MARSEILLE, 12 ET 13 JUIN 2008**

1. L'un des premiers éléments qui ressort clairement des différentes interventions est la **difficulté pour les scientifiques** qui prennent part à des projets de recherche, **de trouver un partenaire professionnel** du secteur de la pêche. Ils ne savent pas où chercher les associations de professionnels, comment obtenir les bons contacts et ne savent pas comment est organisée la profession au niveau local, régional, national et européen.
2. De même, les professionnels du secteur de la pêche ont des **difficultés pour identifier des centres de recherche halieutiques** ayant les possibilités pratiques et financières de collaborer avec eux pour des recherches ciblées sur une espèce ou un phénomène en particulier. Il est donc important que les professionnels disposent d'une bonne structure nationale.

Il convient également de multiplier les échanges entre professionnels et scientifiques au niveau des ports de pêche pour **changer la mentalité** tant des pêcheurs qui parfois peuvent être réticents à communiquer leurs données, que de scientifiques, qui ont du mal à faire comprendre leur mission.

3. La **collaboration au niveau transnational** constitue aussi un élément important aussi dans le Bassin méditerranéen : il ne faut pas rester cantonné à l'étude des phénomènes devant chez soi. L'on apprend davantage à travers les recherches élargies à une zone géographique plus large. Il y a d'autre part, beaucoup d'informations scientifiques disponibles au niveau national mais il y a un manque de connexion entre la recherche NATIONALE et la recherche EUROPEENNE. Il faut donc veiller à assurer une meilleure utilisation des données existantes !
4. **L'évaluation des différentes espèces pêchées en Méditerranée** fait défaut. Or les professionnels en ont cruellement besoin notamment pour établir les plans de gestion dans le cadre du nouveau règlement sur les mesures techniques en Méditerranée. La collaboration accrue avec les scientifiques est donc urgente.
5. **L'évaluation des captures de la pêche sportive et de loisir** est une autre priorité à réaliser compte tenu des dizaines de milliers d'embarcations qui naviguent en Méditerranée plusieurs mois par an et qui prennent part à de nombreux concours de pêche au gros, etc. Les pêcheurs demandent que la **pêche sportive et de loisir soit encadrée et réglementée**. On ne peut tolérer que des milliers de pêcheurs sportifs pêchent des espèces soumises à une réglementation communautaire très stricte pour les professionnels.
6. De même il est important **d'évaluer l'impact de la pollution et de l'évolution climatologique** sur les ressources halieutiques et donc sur la pêche.

7. Quant à la **structuration de la recherche scientifique** dans le Bassin Méditerranée (pays communautaires), il s'avère qu'en France, c'est Ifremer qui est en charge de toutes les recherches scientifiques dans le domaine halieutique. Les autres centres ne peuvent donc pas vraiment concurrencer Ifremer. Toutefois, Ifremer ne peut donner suite à toutes les demandes ni répondre à tous les besoins. Il convient donc de trouver une solution de compromis et d'envisager une ouverture pour améliorer cette situation. En Italie, la recherche scientifique dans le domaine halieutique est centralisée au sein du Comité de coordination de la recherche. En Grèce et en Espagne, il n'y a pas d'organisme central mais par contre il y a peu de grands centres de recherches. Ils sont donc aisément identifiables. Il serait donc opportun de créer un **programme coordonné** entre les Etats membres.
8. Le secteur de la pêche artisanale en Méditerranée souhaite des fonds communautaires pour développer la collaboration avec les scientifiques.
9. En Corse, un comité scientifique a été créé pour pérenniser la profession et progresser dans les connaissances sur les espèces locales. Il faudrait **généraliser ce genre de partenariat entre pêcheurs et scientifiques dans tout le Bassin méditerranéen**.
10. Les pêcheurs maltais souffrent du **vide juridique qui règne dans les eaux internationales** qui encerclent leur archipel. Des projets internationaux ont déjà recommandé une mer Méditerranée aux Méditerranéens. La question juridique est au cœur de nombreux problèmes de gestion en Méditerranée et par conséquent, de protection de la ressource.
11. Les pêcheurs espèrent que la nouvelle **politique maritime européenne** pourra apporter une solution aux problèmes divers qui affectent aujourd'hui les ressources halieutiques car les pêcheurs ne sont pas coupables de tous les maux de la Méditerranée mais ils sont bien les seuls à en payer le prix. Compte tenu du fait qu'il faut décloisonner la recherche, cet objectif peut constituer un axe de travail de la Politique maritime européenne en 2008-2009 avec la contribution des professionnels.
12. Il pourrait être opportun d'organiser un **forum régional pêche/milieu scientifiques** pour que les interlocuteurs puissent se rencontrer. Il serait intéressant de référencer d'une façon ou d'une autre toutes les bases de données (FAO, CGPM, ICCAT, Commission européenne, universités, centres de recherche, etc.) qui disposent d'études, de rapports, d'évaluations, de données sur les ressources halieutiques. Il est en effet difficile de fouiller partout pour obtenir des informations. **Cela pourrait être la mission d'un responsable scientifique au sein du futur RAC Méditerranée**. Le nombre de participants à un tel forum serait relativement faible compte tenu du fait que les représentants nationaux de la profession sont connus et relativement bien structurés et que les centres de recherche scientifique dans le Bassin méditerranéen sont également aisément identifiables.

Le forum pourrait servir à faire une mise en contact en vue de la collaboration future avec le RAC Méditerranée, définir les priorités de recherche pour la gestion (plan de gestion), et aussi divulguer les informations scientifiques. Les projets de recherche devraient prévoir une action importante de divulgation pas seulement sur le site web de la Commission ou de l'université en charge du projet, mais aussi auprès des structures professionnelles concernées.

13. **La vulgarisation des résultats de la recherche scientifique** pour rendre ceux-ci accessibles à tous est une étape intéressante à envisager. Les projets de recherche financés par l'UE pourraient prévoir un rapport de synthèse vulgarisé au terme du contrat. Les projets de recherche pourraient aussi se clôturer avec la préparation d'un module d'information/formation à distribuer aux organisations professionnelles, qui pourraient en assurer la **divulgation**.
14. Les scientifiques n'ont pas pour rôle de sauver la pêche mais de fournir les informations nécessaires aux décideurs. A cet égard, concernant les **besoins en recherche**, les points suivants ont été cités : étude sur la langouste dans la région de Corse et mise en commun des connaissances sur la langouste en Sardaigne, l'évaluation des stocks de thon rouge, les énergies renouvelables dans la pêche et les bateaux à moteurs propres, l'influence du réchauffement climatique sur les populations de poissons, l'impact des prédateurs sur les espèces commerciales, l'impact des autres activités d'exploitation des fonds marins sur les ressources, l'impact de la pollution marine, du tourisme, etc. En d'autres termes, les participants ont souligné la nécessité d'obtenir des **indicateurs** sur la ressource halieutique, mais aussi des indicateurs socio-économiques concernant l'impact de tous ces facteurs sur les revenus et activités des pêcheurs. En outre, les règles relative à la collecte de données (insuffisantes à ce jour) devraient être les mêmes partout. Une représentante du secteur aquacole a souligné l'importance de faire progresser la recherche sur les aliments utilisés dans les fermes aquacoles, car c'est un élément qui a un impact sur la qualité et le goût du produit mais aussi sur le coût de production. Il faut donc optimiser le facteur « alimentation » dans ce domaine.
15. Les enceintes institutionnelles existent et sont en nombre suffisant (ICCAT, UE, CGPM, FAO, CCPA, etc.) ; les organisations professionnelles ne manquent pas non plus, les centres de recherche sont également présents. Ce qui fait défaut c'est **la collaboration ouverte et la coordination entre toutes ces parties pour une meilleure mise en commun des connaissances**. Les professionnels n'ont souvent qu'un accès limité aux enceintes institutionnelles, parfois ils ne sont qu'observateurs et en nombre très réduits.
16. Il existe un grand flou encore aujourd'hui concernant les **zones marines protégées**. Les règlements prévoient qu'il faut en créer un nombre défini et assez élevé, mais toutes ne suivent pas les mêmes critères, toutes ne protègent pas les mêmes espèces, faune et/ou flore, toutes ne sont pas illimitées dans le temps et peu de critères précis semblent accompagner la création des zones marines protégées. Ainsi, les professionnels ont exprimé le besoin d'évaluer la nécessité de les maintenir lorsqu'elles n'apportent pas de résultats, ou que les objectifs de récupération d'une espèce en particulier sont atteints. Toutes ne sont pas fermées à la pêche, parfois elles le sont mais partiellement, etc. Il convient donc d'être très

précis lorsque l'on se réfère aux zones marines protégées car cela peut couvrir beaucoup de concepts très différents.

17. L'idée d'un **comité consultatif sur les affaires maritimes**, basé à Bruxelles où tous les secteurs d'activité maritimes pourraient débattre de problèmes communs (installations d'éoliennes dans des zones de pêche traditionnelles, etc.) est également évoquée durant l'atelier.
18. En conclusion, l'atelier a permis aux professionnels d'apprendre énormément sur la dynamique actuelle dans le monde de la recherche, de comprendre où se situe les difficultés des scientifiques pour rechercher des partenaires professionnels. Ils ont également pu entendre d'intéressantes présentations sur les projets en cours et souhaitent que la Commission puisse soutenir financièrement une plus ample collaboration entre les professionnels et les milieux scientifiques. Profet Policy a donc éveillé une grande curiosité et un vif intérêt de part et d'autre. Une expérience à reproduire très certainement !